

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

A l'attention de la mairie et du service Communication

**Au 01 janvier 2023** le tri deviendra encore plus simple et permettra de valoriser davantage nos déchets. À compter de cette date, tous les emballages ménagers se trient : **papier, carton, plastique, polystyrène, métal...** Tous iront dans le bac jaune !

Pour informer au mieux les habitants de votre commune, la communication va se déployer jusqu'en 2023. Dans la continuité du mail que vous avez reçu le 29 août dernier et pour expliquer les prochaines consignes de tri, **les étiquettes apposées sur chaque bac jaune individuel sont renouvelées.**

Pour cela nous avons besoin de votre aide pour relayer l'information suivante :

"Les agents du SICTOM effectuent le renouvellement des étiquettes de consignes de tri sur l'ensemble des bacs jaunes. Merci de **laisser votre bac** au point de regroupement habituel à partir du **JEUDI 13 OCTOBRE** et de **ne le retirer qu'une fois la nouvelle étiquette posée sur le couvercle**. Cette étiquette vous explique comment **trier plus facilement** vos déchets recyclables à **partir du 1er janvier 2023.**"

Cette opération sera réalisée dans la journée. Nous ferons un deuxième passage la semaine suivante afin de traiter l'ensemble de votre commune. **Nous vous remercions** pour votre aide en termes de relais d'information ainsi que pour votre soutien permettant de rendre notre territoire plus vertueux.

## L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, C'EST QUOI ?



C'est tout simplement rendre le **tri encore plus simple** et mettre tous les emballages ménagers dans le bac jaune...

Papier, carton, plastique, polystyrène, métal, **tout se trie pour être recyclé et transformé** pour fabriquer à nouveau des objets sans utiliser de nouvelles ressources.

Le tri sert à **éviter la pollution** : on a moins besoin d'extraire des ressources naturelles et donc d'utiliser de l'énergie pour transporter et produire.

Il sert également à **éviter le gaspillage des matières !**